

Entre les soussignés :

◆ **FORDELIA**

ZAC EUROMOSELLE SUD - Rue du Champ aux Œufs
57 280 FEVES
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro :
41570257557 auprès du préfet de région LORRAINE

◆ **LIP (EURO DEAL)**

31 rue Voltaire
57300 HAGONDANGE

Représenté par : **Mme DANNER Coralie**

est conclue la convention suivante, en application des dispositions du Livre III de la 6ème partie et des catégories prévues à l'article L.6313.1 du Code du Travail relatif à la formation professionnelle continue tout au long de la vie.

Article 1 : Objet de la Convention

L'action envisagée entre dans l'une des catégories d'actions prévues par les articles L. 6313-1 et L6314-1 du Code du Travail :

Acquisition, entretien ou perfectionnement des connaissances

Cette action de formation est définie par le programme joint à cette convention qui contient toutes les informations règlementaires en vigueur.

FORDELIA organise l'action de formation suivante :

Intitulé : R486A- CACES Plates-formes élev. mobiles de pers. Catégorie B
Objectifs : Voir pièce annexe
Durée - Dates : 14 heures réparties sur 2 journées du 20/08/2026 au 21/08/2026
Lieu : FORDELIA à FEVES - ZAC EUROMOSELLE SUD - RUE DU CHAMP AUX OEUFES - 57280 FEVES -
Participant(s) : YAKOUB MOHAMMED Abdalla

Cette formation est soumise à la LOI N°2021-1018 du 02/08/2021 relative aux Formations Santé et Sécurité au Travail
A ce titre, une fois la formation terminée, nous devons déclarer la participation du(es) stagiaire(s) à cette formation sur le Portail du Passeport de Prévention mis en place par l'Etat. >> **Merci de demander à votre(vos) salarié-e(s) de se munir de leur numéro de Sécurité Sociale lors de cette formation.**

Article 2 : Modalités Financières

L'engagement pris par l'entreprise en vertu de la présente convention porte sur un montant de :

Libellé	Financier	Qté	Prix Unit. HT	TVA : 20%	Total HT
Frais Pédagogiques	LIP (EURO DEAL)	1	608.00 €	121.60 €	608.00 €
Total HT :					608.00 €
TVA :					121.60 €
TOTAL TTC :					729.60 €

Conditions de Paiement : LIP (EURO DEAL) - HAGONDANGE : Règlement à 30 jours fin de mois

Article 3 : Conditions Générales

La présente convention prend effet à compter de sa signature par l'entreprise pour la durée visée à l'article 1. Elle est établie en deux exemplaires dont l'un doit être retourné à FORDELIA après signature.

FORDELIA se réserve la possibilité, en cas d'insuffisance de participants, d'annuler la prestation jusqu'à 3 jours de la date prévue de déroulement de ladite prestation.

En cas de résiliation de la présente convention par l'entreprise à moins de 10 jours de la date de début de la formation, FORDELIA retiendra sur le coût total, les sommes qui lui sont dues pour ladite formation, à savoir 50 % au minimum, et jusqu'à 100% pour une annulation survenue 3 jours avant le début de la formation.

Conformément à l'Article L6354-1 du Code du Travail, en cas de modification unilatérale par l'organisme de formation, l'entreprise se réserve le droit de mettre fin à la présente convention pour toute modification à moins de 3 jours avant la date de début.

Si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, le tribunal de SARREGUEMINES sera seul compétent pour régler le litige.

En cas de modification des éléments ci-dessus indiqués, la facture annulera et remplacera la présente convention.

Fait à FEVES, le 19 août 2026

En deux exemplaires originaux dont un pour chacune des parties.

Je reconnais avoir pris connaissance et accepter les Conditions Générales de Vente (CGV) jointes.

Pour LIP (EURO DEAL)

Pour FORDELIA

Sandra GERLEI

Responsable de Centre



FORDELIA
Zac Euromoselle Sud
Rue du Champ aux Œufs
57280 FEVES
Tél : 03 87 61 11 26 - Fax : 03 87 61 12 51
N° TVA Intr : 497 932 459